

**COMMUNICATION AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS***concernant*

*les réponses aux questions QU24.16, QU24.17, QU24.18, QU24.19, QU24.20 et QU24.21 posées par Monsieur le Conseiller communal Daniel Cochand concernant les infrastructures de mobilité*

Madame la Présidente,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Lors de la séance du Conseil communal du 3 octobre 2024, Monsieur le Conseiller communal Daniel Cochand a exposé une série de six questions techniques au sujet de différentes infrastructures de mobilité.

Comme la Municipalité l'a annoncé lors de ladite séance, il est répondu de manière détaillée par écrit à ces questions sous forme de la présente communication.

**1) Question concernant les plaques métalliques le long du Mujon (QU24.16)**

*Quelques points font problème.*

*C'est le cas du passage mobilité douce sous la voie de chemin de fer le long du Mujon. Les plaques métalliques sont en partie déformées. Certaines extrémités sont saillantes et dangereuses. Les creux se remplissent d'eau, sont dangereux en cas de pluie et donnent de la glace par grand froid. Il est donc urgent non seulement de changer les plaques mais également de revoir la conception des appuis sous la surface métallique.*

*Ces travaux seront-ils rapidement entrepris? Dans quelle perspective temporelle ?*

La Municipalité considère la thématique de la sécurité routière comme un élément essentiel au développement de la mobilité douce. A ce titre, une offre a été demandée pour améliorer de manière transitoire cette situation. La Municipalité est également consciente que la solution en place pour ces passages inférieurs existants n'apporte pas satisfaction ; une solution pérenne sera établie, après un chiffrage plus précis afin de rendre sûrs les futurs passages, ainsi que les passages existants là où cela est nécessaire, dans le cadre du projet de mobilité douce le long des canaux inscrit dans le projet d'agglomération. En effet, un changement complet de l'entier des plaques et des appuis implique des coûts conséquents qui devront être intégrés à un nouveau crédit de réalisation. Les budgets courants ne permettent pas d'absorber ce type de maintenance lourde.

**2) Question concernant les joints du pont sur le Mujon (QU24.17)**

*Les joints du pont sur le Mujon dans la zone d'essai de zone de rencontre à la rue St-Georges sont largement dégradés. Là aussi il y a un certain danger et surtout la déformation de la chaussée provoque des chocs pour les véhicules. Quand c'est une remorque chargée d'éléments métalliques qui prend son envol, c'est toute la cargaison qui fait concurrence aux cloches du Temple voisin.*

*Ces travaux nécessaires dépendent-ils de l'essai fait sur la rue du Canal ?  
Si ce n'est pas le cas quand ces joints seront-ils refaits ?*

La réfection des joints du pont est indépendante du projet de zone de rencontre test à la rue du Canal. Il n'est pas planifié de procéder à une réfection complète de la chaussée ou des ouvrages dans le cadre du projet de modération.

Toutefois, en parallèle, la Municipalité opère la surveillance et la réfection des ouvrages d'art de l'ensemble de la Ville. Ce pont fait l'objet d'une des expertises lancées suite à l'acceptation par le Conseil communal, le 2 mai 2024, du préavis PR 24.04PR concernant *une demande de crédit d'investissement de CHF 200'000.- pour l'inspection des ouvrages d'art, ainsi qu'une demande de crédit d'investissement de CHF 510'000.- pour la réalisation de petits travaux de sécurisation/entretien et pour la réfection des joints du pont des Cygnes.*

Le mandat d'étude a été adjugé et un premier retour d'expertise avec une proposition de réfection est attendu pour le début de l'année 2025.

### **3) Question concernant le choix des revêtements (QU24.18)**

*Le carrefour Rue d'Orbe, Curtil-Maillet-Cheminet vient d'être refait et le marquage y est magnifique. On se rappelle que l'asphalte de la rue d'Orbe fripait sous le poids des gros véhicules, les bus, notamment. Le problème est le même en d'autres endroits, dont la chaussée devant la Fodge à la rue de Neuchâtel. Je suis surpris que ces endroits particulièrement sollicités n'aient pas été bétonnés. Je crains qu'en cas de fortes chaleurs, on ne se retrouve rapidement avec à nouveau du fripage et conséquemment les mêmes problèmes que précédemment.*

*Pourquoi n'a-t-on pas bétonné cet endroit sensible ?*

Le béton est effectivement plus adapté que l'enrobé aux endroits où il y a des charges statiques importantes, comme les arrêts de bus, ou certains carrefours dans lesquels un nombre important de véhicules lourds freinent, accélèrent ou tournent. Le coût de réalisation d'une infrastructure en béton est toutefois supérieur au coût de l'enrobé et le temps durant lequel la route doit rester fermée est aussi plus important (quelques dizaines d'heures pour l'enrobé contre plusieurs semaines pour le béton). Comme expliqué dans le cadre du préavis PR23.15PR concernant *une demande d'un crédit d'investissement de CHF 555'000.- pour la remise en état des chaussées à la rue du Curtil-Maillet, à l'avenue de la Gare et à la rue de la Plaine et d'un crédit d'étude de CHF 75'000.- pour évaluer la faisabilité d'un projet global de mobilité portant sur l'axe rue du Cheminet – rue du Curtil-Maillet*, les interventions effectuées ne concernaient qu'une réfection de la couche de roulement afin de sécuriser les déplacements, dans l'attente d'un réaménagement global. Le préavis portait d'ailleurs également sur le crédit d'étude pour la première phase des études de réaménagement de toute la longueur des rues du Curtil-Maillet et du Cheminet. Il serait donc, dans ces circonstances, disproportionné d'investir dans une infrastructure en béton sans connaître la géométrie de l'aménagement définitif.

Dans les cas où l'aménagement est définitif, comme par exemple aux arrêts de bus de Bellevue, du Mujon et du Valentin, réalisés ces dernières années, ainsi qu'aux arrêts de bus de Pierre-de-Savoie, en cours de réalisation, ou du Général-Guisan, à venir en 2025, les emplacements des arrêts de bus sont et seront réalisés en béton. La Municipalité évalue l'opportunité de faire de même lors du réaménagement de prochains carrefours, par exemple dans les giratoires où l'anneau est fortement sollicité ou sur les voies de présélection de certains carrefours à feux.

#### 4) Question concernant le virage à l'extrémité ouest des Uttins (QU24.19)

*J'étais intervenu il y a des années pour l'état de la chaussée dans le virage à proximité de l'entreprise Stoll. Le service des travaux avait dans l'urgence fait du retaconnage.*

*Avant, c'étaient les trous qui faisaient problème, maintenant ce sont les tacons. Merci de prendre des mesures.*

*Quand ce passage sera-t-il remis en état ?*

Effectivement les zones réfectionnées par la voirie ont été fortement sollicitées par le trafic pour les raisons mentionnées à la question précédente. Une intervention visant à remettre en état ce virage a eu lieu courant octobre. Elle fait suite à une première intervention de la voirie qui avait eu lieu durant le début de l'année. Dans ce cas également, seule la couche de roulement a été remise à neuf car l'aménagement de ce carrefour évoluera fortement avec le projet de l'APA secteur ouest.

#### 5) Question concernant la Chaussée de Treycovagnes (QU24.20)

*Le trottoir de la Chaussée de Treycovagnes est dans un état proche de celui des champs Phlégréens à Naples, le feu et la lave en moins. J'ai eu connaissance d'une chute d'une piétonne et il faut faire preuve d'une grande attention pour ne pas s'y tordre les pieds.*

*Où en est le projet AggloY sur ce secteur ?*

Le trottoir a été entretenu au début du mois de septembre afin de permettre la circulation des piétons d'ici au réaménagement complet de la route, qui a pris du retard dans les phases d'étude et de légalisation.

La mesure du projet d'agglomération concernant la RC 276 – Chaussée de Treycovagnes est pilotée par le Canton. Au début de la phase de projet d'ouvrage, les mandataires ont constaté que le projet de route n'était pas compatible avec les réseaux souterrains existants. Cette situation a nécessité d'optimiser le projet, causant un retard de plus d'une année dans le processus. Toutefois, le projet légalisé va pouvoir être réalisé. L'appel d'offre pour les travaux a eu lieu et l'enquête d'expropriation, nécessaire pour acquérir des bandes de terrain le long de la route, est en cours. La réalisation est prévue dès que ces étapes seront terminées et les financements débloqués auprès des différentes instances concernées, dont la Commune d'Yverdon-les-Bains. Un préavis sera donc prochainement adressé au Conseil communal et la réalisation est prévue d'ici à environ deux ans.

#### 6) Question concernant le passage entre Fontenay et 24-janvier (QU24.21)

*Je suis obstiné mais je n'arrive toujours pas à passer avec une poussette entre l'extrémité Jura de la rue du 24-janvier et le chemin de Fontenay.*

*Combien de temps faudra-t-il encore pour que le passage soit élargi et utilisable avec une poussette ?*

Ce passage est volontairement étroit pour éviter la circulation de deux-roues motorisés dans la cour de l'école. Avant que la barrière ne soit installée, il y avait régulièrement des scooters dont les conducteurs utilisaient la cour comme un circuit. Il n'est pas possible d'assurer un contrôle d'accès pour ce type de véhicules et de permettre à la fois le passage des poussettes. Le choix pour le moment est de maintenir la cour inaccessible aux deux-roues motorisés.



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de prendre acte de la présente communication.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :

  
P. Dessemontet



Le secrétaire :

  
F. Zürcher